Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_055-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_55
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 2 Juin 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida (arrivée à 19h26), GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Secrétaire de séance : SOULAINE Franck.

Absents excusés : HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.

OBJET : AFFAIRES GENERALES : Recrutement d'un cabinet pour études des travaux école.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de l'audit réalisé en 2024 par la Société Akajoule.

Cet **audit énergétique des bâtiments de l'école a permis** l'analyse de l'existant (isolation thermique de l'enveloppe, production de chaleur, de froid, de ventilation, d'ECS, installation électrique et éclairage, usage et régulation des équipements techniques) afin de permettre l'élaboration de programmes d'amélioration globaux du site étudié.
À la suite de la collecte, l'analyse et le traitement des informations techniques et administratives concernant le bâtiment étudié, l'audit énergétique doit donc permettre :
- D'optimiser les coûts de fonctionnement et de mieux gérer les consommations.
- D'identifier les potentiels d'économies des énergies de chauffage et d'électricité.
- De proposer des actions de maîtrise des consommations via des améliorations techniques et/ou par des modifications des pratiques et modes d'utilisation du bâtiment.
- D'identifier un potentiel intérêt pour l'utilisation des énergies renouvelables.
- D'aider la commune à mener à bien sa démarche d'efficacité énergétique.

D'informer sur le positionnement des actions vis-à-vis du Décret Tertiaire pour les bâtiments assujettis.

Cet audit a permis d'identifier plusieurs scénarios énergétiques :
- Revoir la ventilation de l'école.
- Gestion du chauffage piloté à distance.
- Capteur d'énergie sur le circuit chauffage pour permettre d'éviter d'autres travaux.
- Remplacement progressif de l'éclairage en type LED en fonction de l'existant.
- Isolation thermique par l'extérieur de l'extension de l'école, isolation thermique par l'intérieur de l'école d'origine.
- Remplacement de l'ensemble des ouvertures extérieur.
- Revoir la hauteur de plafond du restaurant afin de diminuer le volume chauffé.

L'estimation de l'ensemble de ces travaux s'élève à 700 000 € tous scénarios confondus :

Suite à cette étude, il a été décidé de privilégier le scénario d'amélioration O et précisément l'action 7 et 8.
Action7 : Installation d'un système de ventilation double flux « maternelle et élémentaire et restaurant scolaire.
Action 8 : Installation d'un système de Gestion technique du bâtiment.

Lors de la commission bâtiment du 21 Mai dernier, il a été présenté les cabinets sollicités pour le la maitrise d'œuvre de ces deux actions.
L'entreprise AE2I a répondu aux différents critères.
Le montant du devis proposé s'élève à 3960 €.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_055-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet de ce devis.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 19 dont 1 pouvoir.
Pour : 19 dont 1 pouvoir.
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise ae2i pour un montant de 3960 € TTC.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
22 Juin 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN